

ANNEXE 1
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANSAT-LA-COURRIERE

2021/46

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE

Séance du 18 janvier 2021

le 28 JAN. 2021

L'an deux mil vingt et un le dix-huit janvier, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 18 h à la mairie de Mansat-la-Courrière sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUGAY, Maire.

Présents : MM. Jean-Pierre DUGAY. Christian DAUPHIN. Yves DEVAUTOUR. Jean-Nicolas MAJIRUS.
MMES Marie-Emilie LACOUR. Nelly SIMONNET. BODEAU Laetitia.

Secrétaire : LACOUR Marie-Emilie.

Proposition de convention avec NEOEN pour le projet de l'éolienne E3 :

Le Maire explique au conseil municipal que la société CENTRALE EOLIENNE MONT DE TRANSET – E3, appartenant au groupe NEOEN, projette d'implanter une éolienne.

Ce projet prévoit que l'accès se fera en tout ou pour partie, à partir du domaine communal desservant la parcelle destinée à recevoir l'Eolienne.

Il présente au conseil municipal la convention de servitudes proposée par ladite société, et demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention présentée par la société NEOEN pour le projet de l'éolienne E3
- Autorise le Maire à signer cette convention annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre DUGAY.